



## PROTOCOLE

\*\*\*\*\*

### **Rencontre avec les villages**

**le 11 décembre 2019  
ORMONE**

Ouverture : 19h30

Président : M. Sylvain Dumoulin, Président

Présents : le Conseil communal au complet  
et quelques 40 citoyennes et citoyens du village d'Ormône  
y compris les quartiers de Diolly et la Muraz

Lieu : village d'Ormône – halle multifonction

## **Table des matières**

<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>1. Liste des membres présents</b>	<b>3</b>
<b>Ordre du jour</b>	<b>4</b>
<b>1. Pourquoi cette rencontre ?</b>	<b>4</b>
<b>2. Conseil communal</b>	<b>5</b>
<b>3. Organigramme</b>	<b>5</b>
<b>4. Projets en cours</b>	<b>7</b>
4.1. Dépôt des travaux publics	7
4.2. Liaison piétonne – centre commercial de la COOP	7
4.3. Solution intermodale	8
4.4. Lieu de rencontre	8
<b>5. Questions générales</b>	<b>9</b>
5.1. Mobilité douce	9
5.2. Bénévoles	10
5.3. animateur socio-culturel	11
5.4. Route de Diolly – construction de 17 villas sur le territoire de Sion	11
5.5. Autorisations de construire	11
5.6. Centre commercial - COOP	12
5.7. Antenne 5G	12
5.8. Trottoir à Diolly	12
5.9. Horaire scolaire	13
5.10. Déchets verts - plastic	13
5.11. Route du Bouillet	13
5.12. Couvert du Château de la Soie	13
5.13. Colline de Dzénévrille	13
5.14. Maison du privilège	13
5.15. Route de Diolly - croix	14
5.16. Ecole de demain	14

## Liste des membres présents

	<u>présents</u>	<u>excusés</u>
M. Sylvain Dumoulin, président	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Vincent Reynard, vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mme Aline Héritier, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mme Anne-Lise Solliard, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Steven Dumoulin, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Tristan Léger, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Dominique Liand, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. David Luyet, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Eric Luyet, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Bruno Perroud, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Stany Varone, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	

Mlle Marie-Noëlle Reynard, secrétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	
---------------------------------------	-------------------------------------	--

M. le Président salue les quelques 40 citoyennes et citoyens d'Ormône qui ont répondu présents à cette première rencontre du Conseil communal avec les villages.

Il est intéressant à relever que les citoyennes et les citoyens présents ne sont pas les habitués des assemblées primaires.

M. le Président souligne que la séance du Conseil communal, tenue extra-muros dans la halle multifonction, s'est très bien déroulée.

## 1. Pourquoi cette rencontre ?

Ces rencontres du Conseil communal avec les villages relèvent des éléments qui sont ressortis des ateliers participatifs du plan directeur communal « Savièse 2030 ».

Environ 80 personnes ont participé à ces ateliers participatifs. Un des thèmes portait sur la qualité de vie à Savièse.

De cet atelier, il est ressorti :

- des forces
  - o manifestations (Fête-Dieu)
  - o vie de village
  - o identité « villageoise » (les gens se connaissent)
  - o ambiance conviviale
- des peurs
  - o perte d'identité
  - o perte de la dynamique des villages (aide logistique à une manifestation)
  - o perte de l'esprit convivial
  - o devenir une cité dortoir (Savièse fournit le plus grand nombre de pendulaires à Sion)
- des faiblesses
  - o manque de lieux de rencontre
  - o mobilité qui favorise les transports individuels

A l'issue de ces ateliers participatifs, un plan directeur « Savièse 2030 » a été établi avec dix axes de développement dont pour le premier axe, décliné « vivre ensemble » des objectifs ont été fixés :

- ⇒ Utiliser le fort esprit de communauté pour veiller à **INTEGRER** les nouveaux concitoyens suisses et étrangers et transmettre le sentiment d'appartenance,
- ⇒ Se doter d'une véritable **POLITIQUE DES AINÉS** et valoriser leurs compétences,
- ⇒ Développer des **SYNERGIES** entre les différents **ACTEURS SOCIAUX** de la commune,
- ⇒ Aménager et animer des **LIEUX DE RENCONTRES** et des espaces publics,
- ⇒ Répondre aux besoins des familles en créant suffisamment de **PLACES D'ACCUEIL** pour la petite enfance,
- ⇒ Favoriser la **PARTICIPATION CITOYENNE** pour les projets de société.

avec comme exemple des mesures à réaliser :

- o **Dynamiser l'ambiance des villages : festivals, fêtes populaires**  
*Sur proposition des citoyens , des sociétés locales et de la « jeunesse saviésanne » , il s'agit de faciliter l'organisation de marchés, festivals et nouveaux évènements populaires (issus de projets communs) dans des lieux stratégiques de la commune.*  
Responsabilité : sociétés locales, société de développement et commune
  - o **Plan stratégique pour l'aménagement « d'espaces de rencontres »**
-

*A l'issue de la démarche Savièse 2030, le besoin d'identifier plusieurs types d'espaces publics favorisant les échanges / rencontres est devenu incontournable. La commune s'engage à réfléchir à l'élaboration d'un plan stratégique visant à localiser et à caractériser chaque lieu. Le résultat des réflexions sera intégré et pris en compte dans le plan de zones communal.*

Responsabilité : commune, villages

Pour ces rencontres avec les villages, le Conseil communal a donc décidé de tenir des séances ordinaires dans les villages. Ces séances se tiennent à huis clos.

Ces rencontres sont organisées en s'appuyant sur le concours des sociétés villageoises.

Le Conseil communal, en allant à la rencontre des villageoises et des villageois, souhaite ouvrir la discussion, partager, comprendre les besoins, les inquiétudes et noter les idées des villageois, pour finalement intégrer des projets et des objectifs dans le programme de législature.

Le plan directeur Savièse 2030, avec ses axes, ses objectifs et ses mesures, est consultable sur le site internet de la Commune.

## 2. Conseil communal

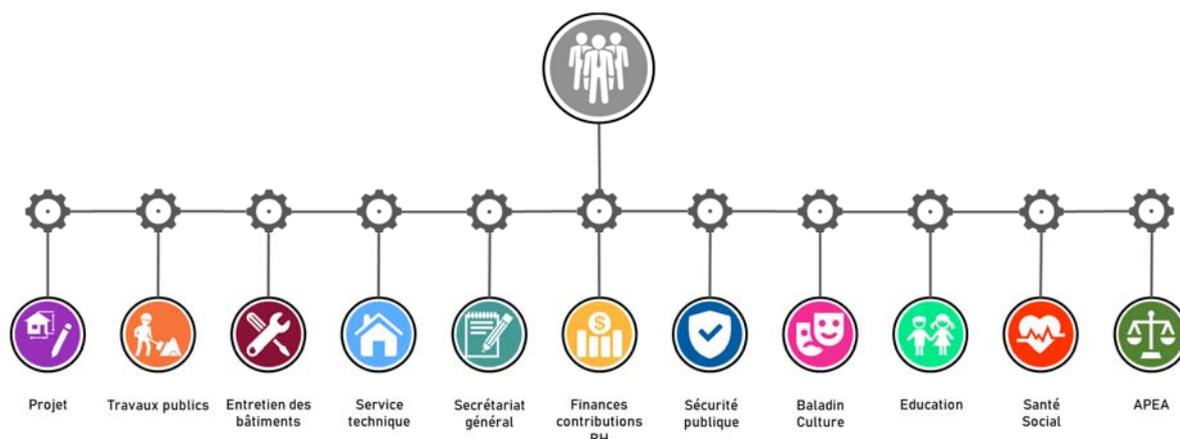
Par année, quelques chiffres qui orientent sur les activités du Conseil communal :

- 19 séances ordinaires précédées de séances avec les chefs de groupe et des séances par groupe politique
- ces séances durent environ 2h00 à 3h00
- 400 objets sont portés à l'ordre du jour
- 400 objets qui aboutissent à 400 décisions
- Les objets tacites ont été instaurés depuis cette année – une proposition de décision est rédigée à l'attention du Conseil communal – ce point est accepté comme tel si les membres du Conseil communal ne demandent pas de l'aborder lors de la séance. Les éléments stratégiques ne sont pas traités tacitement.
- 2 voire selon les besoins 3 assemblées primaires

## 3. Organigramme

Le personnel communal compte 132 collaborateurs correspondant à 85.75 EPT, dont 4 apprentis et 6 stagiaires. Taux moyen d'activité : 65%.

M. le Président présente une version écourtée à celle de l'assemblée primaire.



**Projet – 2 EPT – 2 coll.**

- études / chantiers

- planification et suivi financier

**Travaux publics – 17.8 EPT – 19 coll.**

- voirie (tâches saisonnières)
- travaux publics, eaux et irrigation
- gestion des déchets
- eau potable (désormais sous un seul service)

**Entretien des bâtiments – 16.7 EPT – 28 coll. – 1 app.**

- Technique et bâtiments
- Conciergerie
- Espaces verts et terrains de football

**Service technique – 3.8 EPT – 4 coll.**

- Constructions
- Aménagement du territoire
- Cadastre

**Secrétariat général – 3.8 EPT – 5 coll. – 1 app. – 1 stag.**

- Accueil – réception
- Secrétariat général
- Office de la population
- Agence AVS

**Finances, contributions, RH – 5.5 EPT – 7 coll. – 1 stag.**

- Ressources humaines
- Finances – comptabilité
- Contributions – caisse communale
- Contentieux (assez compliqué, de plus en plus, des plans de paiement à établir)

**Sécurité publique – 5.6 EPT – 7 coll.**

- Police
- Chargé de sécurité incendie
- Coordination corps des sapeurs-pompiers
- Coordination dangers naturels et EMCC
- Santé et sécurité au travail

**Baladin / Culture – 2.4 EPT – 7 coll.**

- Théâtre le Baladin
- Arts, culture et patrimoine

**Education – 25.15 EPT – 48 coll. – 2 app. – 4 stag. (sans les enseignants)**

- Écoles
- Structure d'accueil (170 places agrandissement pour 200 places – demande très importante, amener de la vie, amener des familles : un outil indispensable, besoin sociétal)
- Bibliothèque

**Santé / Social – 1.5 EPT – 2 coll.**

- EMS Zambotte
- Coordination santé
- Affaires sociales

**APEA – 1,5 EPT – 3 coll.**

## 4. Projets en cours

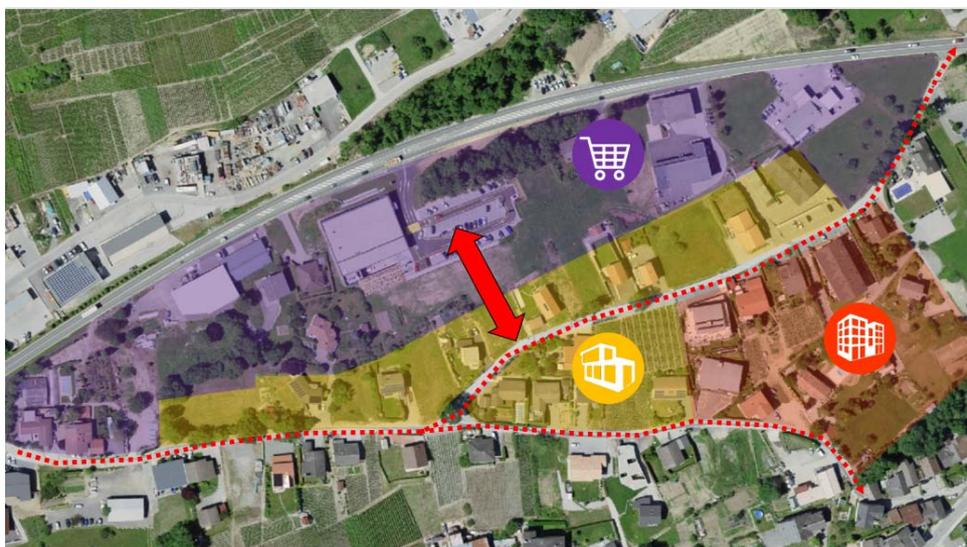
### 4.1. Dépôt des travaux publics

Le futur dépôt des travaux publics dont les travaux devraient se terminer pour juillet 2020, dans un secteur plus en adéquation avec les activités des travaux publics. Le bâtiment de St-Germain, à la rue du Stade, sera ainsi libéré et réaffecté.



### 4.2. Liaison piétonne – centre commercial de la COOP

M. le Président annonce clairement que le trottoir espéré par beaucoup le long de la route cantonale pour rejoindre le centre commercial de la COOP ne se réalisera pas car pas d'obligation pour un secteur situé hors localité. La Commune devrait le réaliser mais à ses frais, exclu car son coût serait hors de prix. En revanche, la Commune examine les solutions possibles pour proposer un chemin reliant le centre commercial à la route des Râches, favorisant ainsi la mobilité douce.



### 4.3. Solution intermodale

Un potentiel intéressant pour la Commune, sa proximité avec la ville de Sion, l'aménagement, à hauteur du giratoire de la Tséna, d'un abri sécurisé, sous surveillance, abritant les vélos-électriques pour les pendulaires se rendant en ville pour travailler. Depuis cet endroit, compter environ 10' en transports publics pour effectuer le trajet jusqu'à Sion et un temps similaire pour le trajet jusqu'au domicile. Le groupe mobilité a traversé le territoire communal au moyen d'un vélo électrique, le constat est sans appel, le déplacement est très rapide.



### 4.4. Lieu de rencontre

Un des éléments de l'atelier participatif « la qualité de vie à Savièse » était de disposer pour chaque village, d'un lieu de rencontre.

Fort de ce constat, la Commune a approché les promoteurs du projet de construction sur l'ancienne place de pétanque, à proximité du café de la Violette. Ces derniers ont donné leur accord pour détacher une surface (mentionné en jaune sur le plan) afin d'y aménager une place villageoise. Ce projet n'est pas encore concrétisé, l'acte de vente n'étant pas signé à ce jour.

Cette place au centre du village serait un espace vert pour les familles et les personnes du village d'Ormône.

Dans le cadre de la révision du plan d'aménagement détaillé, l'aménagiste a relevé le manque d'espaces verts au cœur des villages. Il proposait à la Commune d'acquérir des surfaces pour les sauvegarder.

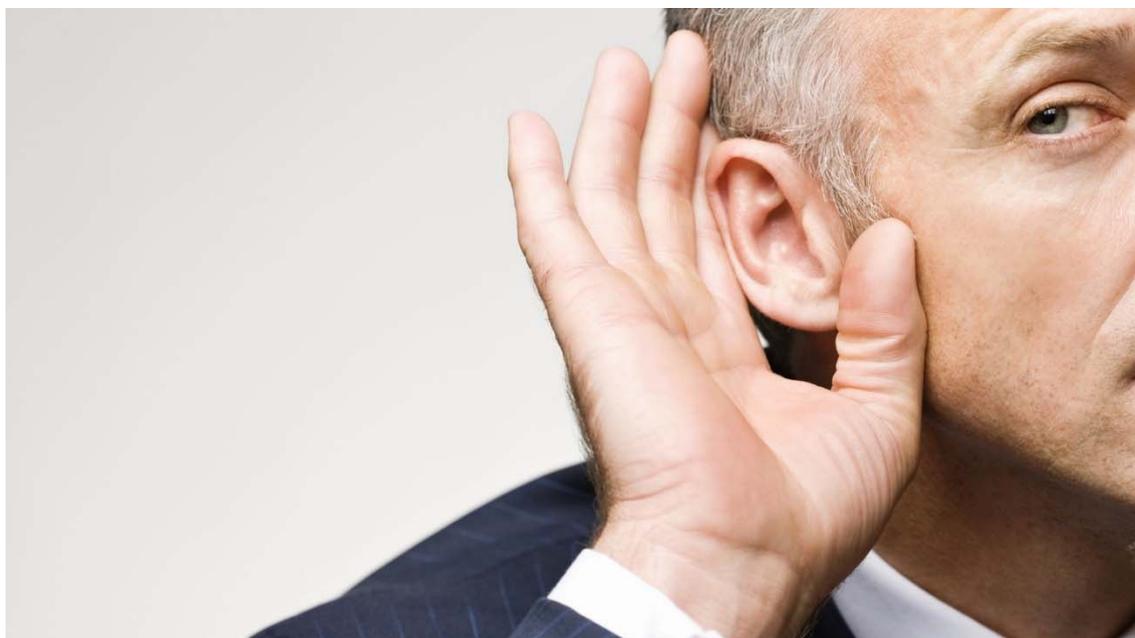


## 5. Questions générales

M. le Président propose pour les questions générales quelques règles :

Il s'agit de réfléchir communautairement et non individuellement pour des propositions d'amélioration pour le village.

Par ailleurs, chacun veillera à respecter les propositions émises et interagir toujours avec humilité et courtoisie.



### 5.1. Mobilité douce

La mobilité douce présente un potentiel de développement considérable mais ne tient pas compte des personnes à mobilité réduite.

La mobilité douce ne remplacera jamais le transport individuel ou public mais en revanche vient en complément du moyen de transport habituel.

La mobilité douce interpelle si l'on songe que la plupart des pendulaires se déplace individuellement. Il s'agit d'inciter les pendulaires à prendre les transports publics.

Pendant deux ans, une cadence à la demi-heure a été introduite le matin, à midi et en fin de journée. Si le résultat présentait une augmentation du taux de fréquentation des transports publics, le coût était pris en charge par la Confédération et le Canton, sinon à charge du Canton et de la Commune. Le résultat étant positif, ces cadences sont considérées comme du trafic régional des voyageurs, donc la Commune ne participe financièrement à ces lignes supplémentaires.

Pour 2020, il est proposé une cadence à l'heure le week-end et une desserte pour les hauts de Savièse. La charge a été calculée à CHF 300'000.--, prise en charge à parts égales entre le Canton et la Commune. Selon le résultat, il est possible une prise en charge par la Confédération, sans une participation financière pour la Commune.

Logique des transports de voyageurs :  
selon le nombre de passagers moyen : augmentation de la capacité du nombre des courses supplémentaires.  
Constat : en créant l'offre, la demande est venue.

Le changement des mentalités, le changement d'attitude se réalise progressivement pour l'usage des transports publics, du vélo électrique, sans pour autant enlever la liberté individuelle.

A noter qu'un habitant de Suisse passe chaque jour en moyenne 90 minutes dans les transports. Les loisirs sont de loin le premier motif de déplacement (45 minutes).

## **5.2. Bénévoles**

Il serait intéressant de proposer des bénévoles pour accompagner les personnes à mobilité réduite voire proposer à ces bénévoles des activités autres en échange de cet accompagnement.

Un principe universel, il n'est pas possible d'obliger les personnes à participer à une activité.

Actuellement, des bénévoles participent aux activités de l'ems, d'autres également à disposition pour les besoins d'entraide.

Avec la décision du Conseil communal de créer un poste de chef-fe de service de la santé et du social en assurant également la direction du home, l'idée étant de grouper sous un même service les besoins en matière de social et de santé pour faciliter les synergies.

Au printemps prochain, un questionnaire tout-ménage sera distribué à toute personne de 63ans et +, en espérant que la plupart fasse part de ses besoins.

Il s'agit d'améliorer l'offre et de proposer un panel d'activités pour les retraités et les actions bénévoles.

Bien que les causes soient nobles, prévoir un espace « petites annonces » sur le site internet de la Commune serait vite ingérable.

Les annonces doivent trouver un autre créneau, à savoir le contact entre chacun.

A ce jour, pas de solution pour les bénévoles mais le Conseil communal est conscient de la problématique, à savoir le peu de personnes bénévoles sur le territoire de Savièse et les organisations disparates.

En lien avec les problèmes inhérents au vieillissement de la population, une solution serait que Pro Senectute ouvre une antenne dans les locaux de la maison de la santé. La proposition est notée. Une coordination existe déjà entre l'hôpital et le cms pour le suivi médical à la sortie de l'hôpital d'un patient.

Le futur.e chef.fe de service de la santé et du social aura ce rôle de coordinateur pour tous les types de prestations organiques.

### **5.3. Animateur socio-culturel**

Un poste d'animateur.trice socio-culturel.le sera prochainement mis au concours, rattaché au futur.e chef.fe de service de la santé et du social pour encadrer les jeunes, les canaliser, les évitant ainsi toute dérive.

### **5.4. Route de Diolly – construction de 17 villas sur le territoire de Sion**

17 villas ont été autorisées à la construction sur la route de Lentine, sis sur le territoire de Sion. Ce chantier générera des nuisances sonores, de la poussière, une dégradation et un trafic intense de camions le long de la route de Diolly, la route de Lentine étant classée « riverains autorisés ».

La route de Lentine a été mise « riverains autorisés » par pression des gens du quartier. La vitesse est également rarement respectée pour le secteur de Diolly où le 30 km/h a été introduit.

Poser des éléments modérateurs n'est pas approprié tant pour les riverains voisins que pour le service des travaux publics lors du déneigement de la route.

En dehors de toute signalisation adéquate, il n'est pas possible d'exiger une circulation directionnelle des camions le long de la route de Diolly.

Un riverain estime l'attitude de la ville de Sion très cavalière dans ce dossier. Un usage abusif de la ville de Sion.

Un radar pédagogique peut être posé le long de la route de Diolly et selon les résultats des mesures prises, la police cantonale pourra être appelée à poser un radar verbalisant. Les riverains sont rendus attentifs qu'ils sont les principaux usagers de cette route.

La commune de Savièse n'a pas autorité sur la ville de Sion pour mentionner des charges dans l'autorisation de construire, liées au trafic des camions.

Si cela était possible de publier via le Savièse informations le résultat des mesures du radar pédagogique.

Deux riverains félicitent l'intervention rapide et efficace des pompiers et du services des travaux publics à la suite des violents orages d'août 2018 et 2019. A relever toutefois que l'augmentation du bétonnage avec la disparition des vignes augmente le risque d'inondations.

### **5.5. Autorisations de construire**

C'est navrant de constater que lors d'une nouvelle construction, il n'est pas exigé un droit de passage pour les piétons ce qui éviterait de se déplacer le long des routes.

La Commune ne peut intervenir sur des biens privés.

## **5.6. Centre commercial - COOP**

C'est un choix délibéré de l'enseigne de construire son centre à l'extérieur des villages, sur la route conduisant à Savièse. La COOP ne revendique pas la réalisation d'un trottoir.

## **5.7. Antenne 5G**

Inquiétude du projet de Swisscom de poser une antenne 5G à la lisière de la forêt de Tsuppuy, sur les conséquences de la pose d'une telle antenne sur la santé des personnes, sur la provenance du matériel nécessaire à sa fabrication. Le Conseil communal est invité à bien réfléchir avant de délivrer ou non l'autorisation de construire.

Cette demande d'autorisation de construire a longtemps été laissée dans un tiroir, en espérant un moratoire du Grand-Conseil valaisan en attendant le résultat de l'OFEV. Ce moratoire a été refusé par le Grand-Conseil valaisan.

La loi cantonale sur les constructions oblige de publier les demandes d'autorisation de construire si elles répondent aux exigences fixées pour leur publication.

Swisscom respectant la procédure, la mise à l'enquête publique a été publiée. Elle a fait l'objet d'oppositions et d'une pétition.

La procédure standard sera appliquée. Cette demande est en cours de traitement auprès des organes cantonaux consultés.

A son retour, cette demande sera traitée par le Conseil communal, considérant les oppositions, la pétition, la synthèse des services cantonaux.

La situation n'est pas simple, d'un côté les riverains craignent les effets de la 5g et les usagers se plaignent du manque de couverture réseau sur le territoire de la Commune.

Le contraste est aussi saisissant avec les personnes qui actuellement dorment avec leur smartphone à proximité et le wifi de la maison allumé.

M. le Président a rencontré M. Pascal Martin, domicilié à Savièse, n'ayant aucun lien avec Swisscom. Selon M. Martin, avec la 5G les ondes se propagent sur une distance plus courte pour un réseau plus dense. Dès lors, il n'est plus nécessaire de poser de grandes antennes qui couvrent un large territoire mais des petites antennes qui se connectent les unes aux autres, donc la pose de nouvelles antennes est nécessaire. Les normes de sécurité en Suisse quant à la puissance de la 5G sont 10x plus strictes que celles de l'union européenne. Mais face à cette nouvelle technologie, l'inquiétude est marquée car la population craint les éventuels effets des ondes sur l'organisme et l'environnement.

Swisscom annonce ces jours poser la fibre optique. Ce n'est pas la même technologie. La fibre optique est la technologie la plus récente en matière d'accès à Internet. En pratique, elle permet le transfert des données à grande vitesse via la lumière.

## **5.8. Trottoir à Diolly**

Le trottoir, voie montante, n'est pas suffisamment large pour accueillir tous les enfants qui attendent le bus.

Remarque notée, une vision sur place permettra d'appréhender la demande.

### **5.9. Horaire scolaire**

La décision du Conseil d'Etat d'augmenter le temps de scolarité des élèves de première année (1H) a été communiquée ces jours.  
Les horaires des transports scolaires seront optimisés au maximum pour limiter l'attente des enfants, avant et après le temps d'école.

### **5.10. Déchets verts - plastic**

Les déchets verts seront-ils à nouveau récoltés au centre de tri de Redin, lorsque le chantier du futur bâtiment de travaux publics sera terminé ?  
Jusqu'à nouvel avis, les déchets verts doivent être éliminés à la déchetterie du Pécolet. Le Bas-Valais mène actuellement une réflexion autour d'un ramassage des déchets verts compostables.  
Aucune décision à ce jour, il s'agit d'attendre les conclusions de la réflexion menée si un tel ramassage pourrait être amené à se développer.

Il n'est pas prévu de poser des moloks pour récupérer les plastics dans les centres de tri. Il est rappelé que mise à part deux trois sortes de plastic qui sont recyclables, tous les autres plastics sont brûlés dont déposés dans les sacs taxés. Les plastics en contact avec les aliments ne sont pas recyclables mais doivent être brûlés.

### **5.11. Route du Bouillet**

Aucun élargissement n'est prévu à ce jour pour la route du Bouillet.  
Une alternative possible dans le cadre de la réalisation de la route de contournement.

### **5.12. Couvert du Château de la Soie**

Le couvert du Château de la Soie était initialement entretenu par le patrimoine du village de Granois. Découragé par les incivilités, le patrimoine a cessé de le nettoyer.  
Une réflexion sera menée pour la suite à donner à ce couvert.

### **5.13. Colline de Dzénévrille**

Proposition de poser un panneau invitant les propriétaires de chiens à tenir en laisse leur animal.

### **5.14. Maison du privilège**

La maison du privilège est un bâtiment privé qui ne dépend pas de la Commune.  
Pour toute réservation, les personnes sont invitées à contacter M. Marius Dumoulin.

### 5.15. Route de Diolly - croix

La croix a été posée avec le concours de la Paroisse.

Ses abords étaient entretenus par Mme Manuella Debons.

N'étant plus disponible pour le faire, le service des travaux publics se chargera de les entretenir.

### 5.16. Ecole de demain

Cet objet a été largement débattu lors de l'assemblée primaire du 28 octobre dernier.

La réalité à l'horizon 2027 sera la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire car :

- les bâtiments scolaires des villages ne répondent plus aux normes,
- une salle de gymnastique est manquante pour garantir un nombre de cours de gymnastique identique à tous les élèves des petites classes,
- la logistique des transports scolaires toujours plus complexe.

Pour une meilleure interaction, l'avenir est probablement de réunir toutes les écoles ainsi que l'UAPE sur un seul site.

Grande thématique, grande réflexion.

En synthétisant les discussions, M. le Président souligne les préoccupations essentielles des villageois d'Ormône : la mobilité – les zones 30 km/h – la présence des camions à la route de Diolly et la solitude ainsi que le manque de structure de bénévoles pour les personnes seules ou en difficulté.

Le doyen de l'assemblée remercie le Conseil communal pour tout le travail réalisé en faveur des citoyennes et des citoyens de notre Commune.

Avant de passer à l'apéritif, M. Marius Dumoulin, au nom du village d'Ormône, félicite le Conseil communal pour son initiative d'aller à la rencontre des villages. Ce moment d'échange et de discussion permet à chacun de proposer des améliorations, de demander une requête, de souligner ses préoccupations.

La soirée se termine autour d'un apéritif dont le solide est offert par le village d'Ormône et le liquide par la Commune.

#### MUNICIPALITE DE SAVIESE

Le Président

*S. Dumoulin*

La Secrétaire

*M.-N. Reynard*